



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 juin 2023

## S'informer sur... Les fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)

Faire du capital-investissement, ou « private equity », consiste à prendre une participation dans une société non cotée en bourse. Le capital-investissement peut intervenir à tout moment dans la vie d'une société : depuis sa création, en passant par son développement, sa transmission et même lorsqu'elle rencontre des difficultés. Il existe donc plusieurs formes de capital-investissement : le capital-risque, le capital-développement, le capital-transmission et le capital-retournement. Ce guide vous explique l'investissement dans des fonds de capital-investissement, accessibles aux particuliers. Notez que vous pouvez aussi investir directement dans le capital de sociétés non cotées, c'est alors du capital-investissement en direct.

 Télécharger le contenu

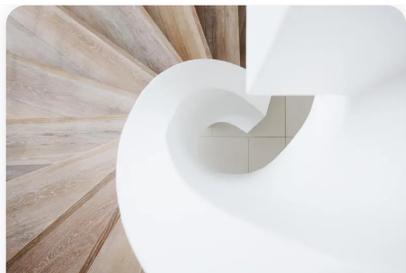
Mots clés

BIEN INVESTIR

PRODUITS FINANCIERS

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

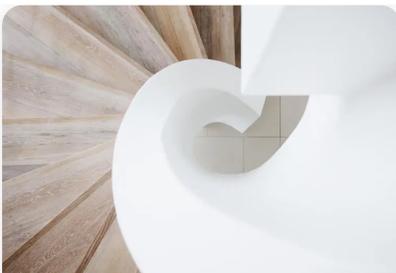


ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

23 février 2023

Investir via un fonds de capital-investissement (FCPR, FCPI, FIP)

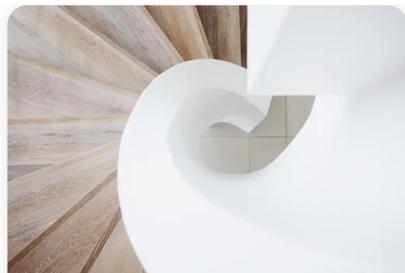


ARTICLE

BIEN INVESTIR

24 mai 2019

Que fait l'AMF pour vous ?



ARTICLE

BIEN INVESTIR

07 janvier 2014

Préparer son rendez-vous avec un conseiller financier



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02